

## QUESTIONNAIRE VQR Atouts Lons John Huet

1 : Nous estimons que le réseau cyclable actuel est insuffisant, tant en densité qu'en sécurité. Nous prenons l'engagement de développer un réseau optimal de déplacements doux en 5 ans en concertation avec les usagers et leurs représentants.

Il prendra en compte la mobilité en ville et dans les zones d'activité et sera mis en place dans le cadre d'une révision plus générale du plan de circulation et de stationnement qui ne nous paraît plus adapté.

Les principales mesures pour y parvenir :

- Des pistes continues et sécurisées
- Des stationnements à vélos réservés et protégés
- Des zones de circulation partagée en plein centre-ville
- Une politique volontariste vis-à-vis des mobilités électriques.
- L'obligation de création de bornes de recharge pour vélo électrique dans tous les projets résidentiels.
- L'amélioration de la signalisation horizontale à destination des vélos.

Ce plan sera mis en œuvre dans le cadre du pôle mobilités d'ECLA au sein duquel est déjà recruté un chargé de mission

Cette révision devra elle-même tenir compte de la requalification de la Rocade et de la compétence d'ECLA sur la voirie et les transports. Parallèlement, en application de notre proposition de charte de gouvernance démocratique, nous souhaitons que cette réflexion structurante et essentielle à l'amélioration de la qualité de vie à LONS LE SAUNIER soit menée selon des méthodes de co-construction qui garantiront son appropriation par le plus grand nombre. Nous ne pouvons donc pas répondre à la seconde partie de votre question de façon précise et il nous semblerait peu sérieux de le faire. Une partie de nos propositions et orientations figure sur notre premier flyer (pièce jointe) qui sera prochainement complété. Enfin, plus généralement, nous suivons le déploiement de la loi LOM et du plan vélo national en restant attentifs à tous les appels à projets susceptibles de servir les intérêts de notre territoire sur ce sujet en lien avec ECLA.

2. Nous serons effectivement moteurs de toutes les actions de promotion et de mise en œuvre des déplacements doux au sein d'ECLA afin de poursuivre la création de liaisons douces entre la centralité et les périphéries, à la fois pour les déplacements pendulaires et pour les loisirs. Cela effectué dans le respect des règles de fonctionnement des collectivités territoriales et nous proposerons une programmation pluriannuelle afin de sanctuariser l'effort en la matière.

3. Il existe déjà un budget « transports-mobilités » qui comprend déjà un volet « politique cyclable ». Nous poursuivons ce fonctionnement interne, qui notamment dispose de marche d'actions pour inciter aux déplacements doux ou collectifs. C'est pourquoi nous portons la proposition de transports en commun à 12€ par ans.

4. Par les outils de co-construction prévus par notre charte de démocratie locale et qui sont l'ADN même de notre liste. Nous ne comptons pas seulement faire participer les associations sur ces sujets (bien qu'elles seront associées à la construction de nos politiques publiques), mais aussi les habitants eux-mêmes et tous les acteurs concernés par le partage de l'espace public. VQR est un acteur reconnu sur le sujet du cyclo-transport et sera invitée à participer à ces outils. Toutes ses actions de promotion de l'usage du vélo seront soutenues, particulièrement celles dont la vocation est directement pédagogique qui nous paraît devoir être développée (véloécole).

5. D'une façon générale, nous souhaitons développer les actions de sensibilisation de la population, notamment jeunesse (écoles, centres de loisirs) par des partenariats / soutien des acteurs associatifs compétents sur tous les différents sujets environnementaux. Celui de la mobilité douce est l'un de ces sujets.

6. -7-8 : Cf réponse 1

Nous ne souhaitons pas opposer les usages, ce qui ne nous semblerait pas adapté aux mobilités locales, à la taille de la commune et à la typologie d'utilisateurs de l'espace public.

En complément de notre réponse à la question 1, nous précisons que nous souhaitons accentuer les espaces partagés entre les différents types de mobilités et que le plan de circulation douce comprendra une adaptation des feux. En matière de déplacement en voiture, notre priorité sera de désengorger le centre-ville avec le développement de stationnement en périphérie conjointement au développement de liaisons douces (navettes électriques quand ce sera possible, vélo...). Les stationnements généralisés à 20 min permettront quant à eux de fluidifier les passages tout en canalisant les flux longs vers les périphéries.

9. Ces aménagements font effectivement partie de notre programme. Il est illusoire de prétendre développer la circulation cycliste pour les trajets domicile-travail ou domicile-loisirs si les usagers ne bénéficient pas d'emplacements de stationnement sécurisés diurnes et nocturnes. Deux publics seront prioritairement visés : les extérieurs venant se stationner à la journée en ville et les résidents ne disposant pas toujours de l'espace suffisant pour garer leur vélo dans des appartements.

10. Dans le cadre de la révision du plan de circulation / stationnement visé à la réponse 1, nous traiterons la question de l'intermodalité, notamment dans la zone de la gare, pour favoriser le co-voiturage des travailleurs extérieurs à la ville en assurant une liaison stationnement auto/cyclo/ TC. Nous souhaitons aussi porter l'installation d'une maison des mobilités douces dans cette zone en partenariat avec les associations pour fixer un lieu de réflexion, animation et pédagogie sur cette thématique et organiser le co-voiturage local.

11. Nous ne sommes pas favorables à ce que la collectivité distribue des avantages financiers directs. Nous pensons plutôt soutenir la logistique d'actions d'achats groupés, de reconditionnement de vélos usagés ou d'ateliers participatifs de réparation – en lien avec la question 14.

12. En travaillant ces projets au niveau scolaire avec les partenaires associatifs comme c'est le cas pour les actions de sensibilisation-prévention diverses, notamment circulation

routière, premiers soins... Nous envisageons également d'étoffer les actions des centres de loisirs dépendant de la collectivité en orientant le recrutement des animateurs (ou en développant la formation interne) pour proposer des activités directes en relations avec l'usage du vélo.

13. Nous sommes favorables à ce type d'offres de services. Les expériences locales ne sont pas concluantes à ce jour et nous recevrons les porteurs de ce type de projet pour vérifier quel type d'aides la collectivité peut apporter pour rendre ce modèle viable ou pour inclure ces services dans le champ de l'insertion ou de l'E.S.S.

14. Cf question 11.

15. Nous avons confiance en la qualité du personnel communal et intercommunal. Nous engagerons donc un plan de formation dont un des pans portera sur les nouvelles mobilités ou encore les économies d'énergies. Nous considérons que l'impulsion doit venir du conseil municipal et ne doutons pas que ce volontarisme politique sera traduit d'effet par l'administration.

16. L'IKV a été un échec et le forfait mobilité durable vient d'entrer en vigueur. A ce stade, il est destiné aux employeurs privés mais nous savons que l'Etat s'est engagé à l'expérimenter pour ces services dans la limite d'un plafond de 200 euros/an. Nous serons attentif à ce processus et l'intégrons si c'est possible. Le recours aux vélos pour certains services internes de la collectivité est une option que nous étudierons, même si l'usage du véhicule utilitaire répond le plus souvent à un besoin particulier. En revanche, nous avons prévu de réaliser un audit du parc automobile et utilitaire de la Ville et, selon le besoin, à le faire évoluer dans la durée du mandat vers une mobilité propre.

17. Le PDIE existe au sein d'ECLA depuis 2010. Nous nous engageons à le poursuivre et à organiser une journée de la mobilité en lien avec les organismes publics et les entreprises locales.

18. Cf question 1. + 10

Notre priorité sera celle de la cohérence du schéma de déplacement ainsi que celle de la mise en place rapide d'une nouvelle méthode de co-construction des actions publiques avec les acteurs associatifs et les citoyens.

19. Au-delà du symbole qu'elle représente, nous pensons que ce type de décoration est totalement obsolète et qu'elle doit être repensée et remplacée. De par la portée symbolique de son emplacement, nous organiserons un vote citoyen afin de choisir parmi des projets proposés par des jeunes de la ville.